

AFFAIRE N° 6

PAIEMENT des intérêts moratoires demandés par la Caisse Centrale de Coopération Economique.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

La Caisse Centrale de Coopération Economique a adressé par lettre n° 722 du 12 Mai 1959: 2 avis de débit n° D 315 et D 317 remis par les services comptables centraux de la Caisse Centrale de Paris.

Ces documents font ressortir qu'il incombe à la Commune de Saint-Denis de verser, à titre d'intérêts moratoires sur les échéances suivantes:

30 - 6- 58 (convention du 12-4-56) Electrification des écarts 1.526.
31 -12- 58 (convention du 7-5-56) Construction écoles (écarts) 10.045.

Le virement à Paris de l'amortissement ayant été retardé par le Trésor, je vous demande, Messieurs, votre approbation sur le paiement des intérêts moratoires demandés par la Caisse Centrale, s'élevant à la somme de: onze mille cinq cent soixante et onze francs.

Le crédit est inscrit au budget supplémentaire courant./.

Le Maire,

Signé: Gabriel MACE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition contenue dans le rapport ci-dessus./.

Vu:
H. Dauvin le 29 octobre 1959
P. Le Prefet et par délégation
le secrétaire Générale
Signé: F. Bobotte